

Q. 13/1 RENFORCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'UTILISATION D'INTERNET DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

1 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Cette question vise à présenter des propositions concrètes de renforcement de l'infrastructure d'Internet. Elle est plus particulièrement axée sur les moyens de créer un environnement propre à attirer les capitaux et à favoriser la concurrence, lequel encouragera la mise en place d'infrastructures, et qui, sur le plan politique, sera le mieux adapté pour favoriser le développement d'Internet. Cette question a également pour objet de mettre en valeur les capacités humaines et les connaissances techniques liées à Internet.

La Commission d'études devrait:

- 1) élaborer une série de lignes directrices dont pourront s'inspirer les fonctionnaires pour créer un environnement propice au développement de l'infrastructure d'Internet;
- 2) recenser les options technologiques disponibles pour mener à bien la mise en oeuvre d'Internet et élaborer un guide des options à cet effet ne privilégiant aucune technologie particulière;
- 3) déterminer comment valoriser au mieux les ressources humaines en matière de compétences techniques dans le secteur privé et parmi les fonctionnaires des pays en développement;
- 4) définir les critères et les principes de concentration du trafic, sur le double plan local et régional, ainsi que les conséquences économiques d'Internet et l'incidence qu'il pourrait avoir sur le trafic du réseau;
- 5) proposer des mécanismes permettant aux fournisseurs de contenu et d'information locaux et régionaux de se développer et d'étendre leurs activités.

Les questions qu'il est proposé d'examiner sont, entre autres, les suivantes:

- toutes les infrastructures de communication, y compris en ce qui concerne leur niveau de numérisation, le nombre de serveurs Internet et d'ordinateurs personnels;
- la télédensité;
- les projets de mise en place de réseaux;
- les objectifs de service universel;
- le contexte réglementaire, c'est-à-dire les politiques dans les domaines suivants: libéralisation, privatisation, concurrence, politiques d'interconnexion et de tarification, technologies et services Internet, accès à l'information, politiques d'octroi de licences aux fournisseurs de services Internet, taxes et droits de douane frappant les produits de technologie de l'information.

2 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Il conviendrait d'envoyer aux Membres de l'UIT deux questionnaires; dans le premier, il serait demandé aux administrations: a) de fournir des renseignements sur les pratiques qu'elles ont adoptées (comme exposé dans la section 2 ci-dessus) et b) de définir leurs besoins de formation professionnelle en matière de services et de moyens Internet.

Lors de l'élaboration de recommandations sur les meilleures pratiques, il conviendrait d'accorder une attention particulière aux pays où le taux d'utilisation ou de croissance du réseau Internet est élevé.

Dans le deuxième questionnaire, il serait demandé aux membres du secteur privé: a) de donner leur avis sur les conditions les mieux à même de favoriser l'expansion d'Internet; b) des renseignements sur les diverses options technologiques à envisager pour la fourniture de services Internet; c) de déterminer les possibilités de formation offertes par leur entreprise et se rapportant à la mise en oeuvre de services ou de réseaux Internet.

Un groupe de projet ou une équipe spéciale seraient chargés de se mettre directement en rapport avec des organisations non Membres de l'UIT, afin de déterminer les possibilités de formation offertes aux pays en développement. Ce groupe pourrait agir d'entente avec le personnel du BDT.